

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SOLANGE BIAGGI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Juin 2019**

**OBJET : Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance  
(crèches et haltes-garderies) - 3ème répartition - Exercice 2019.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les subventions dont le montant est égal ou excède 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

La dépense (298 100 € en fonctionnement) sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité  
Messieurs GAZAY et VIGOUROUX ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**